

BAN ASBESTOS FRANCE

Association de lutte contre l'amiante

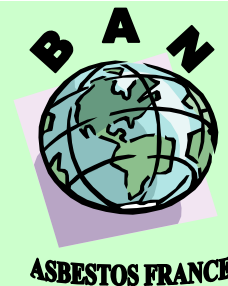
11 rue Gaston Charle

94120 Fontenay sous Bois

banasbestosfrance@gmail.com (présidente : Annie THEBAUD-MONY)

<http://www.ban-asbestos-france.com>

Contact : Gérard Voide – voide@aliceadsl.fr – 01 48 53 31 45 – 21 rue du Commerce (esc.5) 94310 Orly



Orly, le 9 janvier 2013

Madame Sophie BOURGEOIS
Directrice du bâtiment et des équipements
LA COMEDIE FRANCAISE
1 place Colette
75001 PARIS

Objet : demande de DTA

Madame la Directrice,

Le 22 janvier 2013, nous vous demandions communication du DTA (dossier technique amiante), notamment : les rapports de repérage, les fiches récapitulatives, les grilles d'évaluation des flocages et calorifugeages et faux-plafonds, les résultats des mesures d'empoussièrement dans l'air, les plannings des travaux et les plans de retrait amiante décrivant les modes opératoires.

Sans réponse de votre part, nous saisissions la CADA le 28 mars 2013. Aussi, vous nous écriviez le 16 avril 2013 en nous communiquant, pour tous documents, 4 analyses d'empoussièrement dans l'air et un plan de retrait consistant à l'enlèvement de carton sur un balcon côté cour et un côté jardin pour 4 m2 au total. Vous prétendez ne posséder que ces seuls documents, ce qui est impossible et vous seriez, dans ce cas, en infraction. C'est ce que nous avons expliqué à la CADA par lettre le 28 mai 2013. Sans réponse de sa part, nous la relançons le 26 octobre 2013 et elle nous répondait le 3 janvier 2014 en nous invitant à vous réclamer **communication des éléments manquants**.

Aussi, nous renouvelons notre demande de bien vouloir nous communiquer, dans le contenu de votre DTA :

- Les rapports de repérage des matériaux amiantés
- Les fiches récapitulatives
- Les grilles d'évaluations successives, des flocages et notamment celui de la coupole et fausse-coupole, des calorifugeages et faux-plafonds
- Les résultats d'empoussièrement dans l'air sauf les rapports d'analyse 12P015805-002, 12P015795-001, 12P015795-002 et 123P015805-001 déjà communiqués
- Les plannings des travaux et plan de retrait sauf celui du 18/10/2012 de Sobaten déjà communiqué.

Par ailleurs, à savoir si notre demande entre ou non dans le champ d'application de la loi du 17 juillet 1978, nous vous proposons d'en laisser le soin à la CADA et aux avocats.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, nos salutations respectueuses.

Gérard Voide
Responsable prévention